Docusign Envelope ID: B8AF2273-828E-84E6-81AA-688837A5444C

Le Relecq-Kerhuon, le 02/11/2026,

Objet : Dissolution du Fonds Commun de Placement « ARKÉA DS – PREMIUM HORIZON 2026 »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement « **ARKÉA DS – PREMIUM HORIZON 2026** » (FR001400HN91).

Quels changements vont intervenir sur le Fonds Commun de Placement « ARKÉA DS – PREMIUM HORIZON 2026 » ?

Le 5 novembre 2026 (la « Date d'échéance »), le FCP arrivera à échéance tel que prévu dans la documentation réglementaire du fonds.

Les porteurs ayant conservé leurs parts jusqu'à la Date d'Echéance recevront l'une des valeurs suivantes :

Si le niveau de l'indice S&P France 40 PAB Transition ESG 5% Decrement Index® a baissé de plus de 60% : un remboursement de la Valeur Liquidative de Référence, diminuée de l'intégralité de la baisse de l'indice S&P France 40 PAB Transition ESG 5% Decrement Index®. Le porteur subira alors une perte de son capital investi à l'origine à hauteur de la baisse de l'indice, soit une perte d'au moins 60%, pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi.

Si le niveau de l'indice S&P France 40 PAB Transition ESG 5% Decrement Index® a baissé de plus de 30%, sans que cette baisse n'excède 60% par rapport à son niveau initial du 9 novembre 2023 : un remboursement de la Valeur Liquidative de Référence, soit un rendement actuariel annualisé maximum est de 2,33% correspondant au versement d'un coupon de 4,5% en années 1 et 2.

Si le niveau de l'indice S&P France 40 PAB Transition ESG 5% Decrement Index® est supérieur, égal ou a baissé, sans que cette baisse n'excède 30% par rapport à son niveau initial du 9 novembre 2023, un remboursement de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain plafonné à hauteur d'un montant prédéterminé de 4,5%, le rendement actuariel annualisé maximum est de 3,78% correspondant au versement d'un coupon de 4,5% en Années 1, 2 et 3.

Le gain étant plafonné, l'investisseur ne profitera pas de l'intégralité de la hausse de l'indice si ce dernier augmente de plus de 4,5% par rapport à son niveau initial.

A titre indicatif, au 28/10/2026 le niveau de l'indice était de 1 288,08 points. Dans cette hypothèse, la Performance de l'indice serait de -8,09 %.

Le Porteur est invité à consulter le niveau de l'Indice suite à l'arrivée à échéance du fonds afin de connaître la Valeur Liquidative Finale. Cette information sera mise en ligne le 06/11/2026 à 12H sur le site internet de la société de gestion (www.arkea-am.com**).**

Docusign Envelope ID: B8AF2273-828E-84E6-81AA-688837A5444C

Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Comme indiqué ci-avant, à titre indicatif, au 28/10/2026, le niveau de l'indice était de 1 288,08 points. Dans cette hypothèse, la performance de l'indice S&P France 40 PAB Transition ESG 5% Decrement Index® n'aura pas baissé de plus de 30% alors l'investisseur percevra 4,5% de la Valeur Liquidative de Référence (soit un rendement annuel de 3,78%, calculé net de frais de gestions annuels et commissions de souscription (hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement).

Quand le FCP « ARKÉA DS – PREMIUM HORIZON 2026 » sera-t-il liquidé ?

Le FCP « **ARKÉA DS – PREMIUM HORIZON 2026** » aura sa date de constatation finale (échéance) le 5 novembre 2026. En conséquence, la société de gestion procédera à la dissolution (mise en liquidation) du FCP.

Selon les dispositions fiscales applicables à votre situation particulière, votre résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. En cas de doute sur votre situation fiscale, vous devez vous adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Conformément à son prospectus et après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers délivré le 15/09/2026, le FCP « **ARKÉA DS – PREMIUM HORIZON 2026** » sera dissous dans les 10 jours suivant la date de constatation finale du 05/11/2026

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Pour étudier le meilleur relais à cet investissement, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller. Il vous aidera à déterminer le choix le plus judicieux dans le cadre de la gestion de votre patrimoine.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à Arkéa Asset Management et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane CADIEU
Président du Directoire

DocuSigned by:
Stéphane CADIEU
25DA5391DE19478...